

**NOTE d'INFORMATION
à l'attention des INTERNES**

STAGES HORS SUBDIVISION D'ORIGINE et DOM-TOM :

- Dossiers à télécharger sur le site internet de la Faculté de Médecine de TOULOUSE-PURPAN
- Date limite de dépôt des dossiers à TOULOUSE :

Avant le 15 juin pour le stage d'hiver

Avant le 31 décembre pour le stage d'été

Attention , les dates limites de dépôt des dossiers n'étant pas les mêmes pour tous les CHU, prendre contact avec le CHU d'accueil.

SECURITE SOCIALE

Il appartient aux intéressés de faire connaître leur nouvelle situation à la CPAM :
31093 TOULOUSE cedex 9 ou à la caisse la plus proche de leur domicile.

CONGE MALADIE – MATERNITE

Maladie : adresser le volet 1 et 2 du certificat médical à votre centre de sécurité sociale dans les 48 heures.
Le volet 3, à la Direction des Affaires Médicales à l'Hôtel-Dieu (Gestion des internes).

Droit à 12 jours pour enfant malade.

Maternité ou Paternité : (congé prénatal)

informer et transmettre à la Direction des Affaires Médicales à l'Hôtel-Dieu (Gestion des internes), le courrier de la CPAM précisant la date du début du congé de maternité.

ACCIDENT DE TRAVAIL

Le certificat d'accident de travail, doit être envoyé **impérativement dans les 48 heures**, à la Direction des Affaires Médicales à l'Hôtel-Dieu (Gestion des internes), accompagné de la déclaration de l'intéressé(e).

CONGES ANNUELS

Droit à 25 jours par an soit 13 jours pour le semestre de mai et 12 jours pour celui de novembre.

Ils doivent être soldés avant le fin du stage, aucun report possible.

Après accord du Chef de service, toute absence pour congés annuels ou formation devra être signalée au secrétariat du service d'affectation pour mise à jour sur les tableaux de service qui conservera ensuite la trace des absences pour consultation éventuelle ou vérification.

AUTRES ABSENCES

- 5 jours ouvrables en cas de mariage de l'agent (une seule fois 5 jours même si les dates sont dissociées entre le mariage civil et religieux)
- 3 jours ouvrables en cas de décès ou maladie très grave du conjoint, du père, de la mère.

TOUTE MODIFICATION DE SITUATION FAMILIALE, Etat civil, enfant, compte bancaire, adresse, doit être signalée à la Direction des Affaires Médicales, Gestion des internes du CHU de TOULOUSE.

GARDES MEDICALES : Toute garde implique obligatoirement **un repos de sécurité de 11 heures, immédiatement après.**

Droit à 8 demi-journées/mois pour études

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS, s'adresser :

Direction des Affaires Médicales : Directeur

Gestion des Internes

HOTEL DIEU ST JACQUES

2 Rue VIGUERIE

TSA 80035

31059 TOULOUSE cedex 9

☎ 05.61.77.82.31 ou 05 61 77 85 62

✉ dam.interne.etudiant@chu-toulouse.fr